



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 juillet 2018

Fonds pseudo-actifs (closet index funds) : une contribution au débat en Europe

La possibilité de l'existence de fonds pseudo-actifs (closet index funds en anglais) constitue pour les régulateurs, dont l'Autorité des marchés financiers, un enjeu à la fois en termes d'information financière et de protection des investisseurs. L'AMF souhaite contribuer au débat européen et a testé sur près de 800 fonds français une méthode d'analyse privilégiant l'étude des rendements des fonds et les données de marché. Cette méthode permet d'examiner davantage de fonds que d'autres approches, notamment celles qui analysent la composition des portefeuilles des fonds. Elle n'affranchit toutefois pas les régulateurs d'une analyse individuelle des fonds que la méthode identifie comme les moins actifs.

 Télécharger le contenu

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

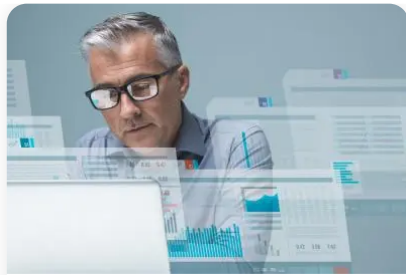
BIEN INVESTIR

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

BIEN INVESTIR

17 janvier 2025

Lettre Epargne Info
Service n°45 - Janvier
2025



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Publication de la
première étude sur la
performance des fonds
d'actifs financiers non
cotés destinés à des
clients non-
professionnels



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02